

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1176**19 novembre 2004****SOMMAIRE**

Advanced Capital Holding S.A., Luxembourg	56413	Italy S.A., Luxembourg	56426
Aero Re S.A., Munsbach	56434	Dimitri Finance S.A., Luxembourg	56415
Alternative Leaders Investissements S.A., Luxembourg	56402	Domingues Joaquim Pose de Carrelages, S.à r.l., Niederkorn	56441
AND Europe Est, Arcelor Négoce Distribution - Europe Est S.A., Luxembourg	56427	Eurgas Lux S.A., Luxembourg	56427
AND Europe Est, Arcelor Négoce Distribution - Europe Est S.A., Luxembourg	56429	Ewerhardt Spedition, G.m.b.H., Wasserbillig	56441
Asha S.A.H., Mamer	56417	Faustini International S.A., Luxembourg	56403
AZ Fund Management S.A., Luxembourg	56439	Financière de l'Alzette S.A., Luxembourg	56448
Balthazar Holding S.A., Strassen	56447	Finparia S.A., Luxembourg	56446
Bamaco, S.à r.l., Nospelt	56418	Finworldgest S.A., Luxembourg	56418
Bank Hofmann Technical Strategies, Sicav, Luxembourg	56445	FPS Invest S.A., Luxembourg	56402
Barclays Investment Funds (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	56443	Garagenbetrieb, S.à r.l., Luxembourg	56409
Boc Luxembourg No.1, S.à r.l., Luxembourg	56442	General Star Investments S.A., Luxembourg	56417
Brainscape S.A.	56437	H & S Promotions, S.à r.l., Differdange	56438
Brilliant Finance S.A., Luxembourg	56434	HMS S.A., Mamer	56415
Café Bei Ons, S.à r.l.	56441	IFM-Invest	56403
Camelia Participations S.A., Luxembourg	56444	Industrial Trading Corporation S.A., Luxembourg-Kirchberg	56444
Carlo Gavazzi Impianti Luxembourg S.A., Luxembourg	56425	International Fund Management S.A., Luxembourg	56403
CB Invest S.A., Luxembourg	56439	Kangourou Invest S.A., Luxembourg	56432
Challanger Holding S.A., Luxembourg	56419	KBC Districlick, Sicav, Luxembourg	56442
Citco (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56438	KBC Renta, Sicav, Luxembourg	56446
Citco (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56438	KN Holding S.A., Luxembourg	56445
Compagnie Internationale des Aciers Spéciaux HIGHTLY, S.à r.l., Luxembourg	56435	Krolux Holding S.A.	56437
Compagnie Internationale des Aciers Spéciaux HIGHTLY, S.à r.l., Luxembourg	56436	Laboratoire Dentaire Bartelmes, S.à r.l., Wasserbillig	56436
Corporate Finance Management S.A., Luxembourg	56438	Lebanon Holdings, Sicaf, Luxembourg	56414
Dalmatian Fund	56403	Libo S.A., Luxembourg	56431
DCF Fund (I), Sicav, Luxembourg	56430	Libo S.A., Luxembourg	56432
DCF Fund (I), Sicav, Luxembourg	56431	Lobic S.A.H., Luxembourg	56444
DCF Fund (II), Sicav, Luxembourg	56433	London & Paris Investments S.A., Luxembourg	56411
DCF Fund (II), Sicav, Luxembourg	56433	Lubtrading, G.m.b.H., Moersdorf	56436
Delta Corp Consulting S.A., Luxembourg	56413	Lux-Croissance Sicav, Luxembourg	56442
Desalline S.A.H., Luxembourg	56411	Lux-Equity Sicav, Luxembourg	56444
Deutsche Morgan Grenfell Development Capital		Luxmanagement, S.à r.l., Hesperange	56412
		Luxmanagement, S.à r.l., Hesperange	56412
		Maitagaria S.A.H., Luxembourg	56414
		MB Invest S.A., Luxembourg	56430
		Metropolis, S.à r.l., Luxembourg	56437
		Mir Léman Advisory Company S.A., Luxembourg	56429

Mir Théâtre S.A., Luxembourg	56423	Sisu Group S.A.H., Luxembourg	56424
Montalvet S.A., Luxembourg	56419	Sisu Group S.A.H., Luxembourg	56425
Nordest S.A., Luxembourg	56435	Sixty Wall Street Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56418
Nouvelle Autocaravane Holding S.A., Luxembourg	56440	Slap Holding S.A., Luxembourg	56447
Optimal Diversified Portfolio, Sicav, Luxembourg	56429	Société Anonyme des Eaux Minérales de Beckerich, Beckerich	56443
Pan-European Industrial Properties Series III S.A., Luxembourg	56410	Solano S.A., Luxembourg	56441
Patcorp S.A.H., Luxembourg	56440	Soludec S.A., Luxembourg	56448
Pennant S.A., Mamer	56416	Son Holding S.A., Mamer	56416
Phines S.A., Luxembourg	56436	SR2000, S.à r.l., Luxembourg	56441
Piemme International S.A., Luxembourg	56426	T & F Industries Holding S.A., Luxembourg	56437
Potter Finances S.A., Luxembourg	56448	Tinsel Investments S.A., Luxembourg	56440
Professional Power (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56410	Transport Berscheid, G.m.b.H., Echternach	56437
Reflexes Finance S.A., Luxembourg	56412	Vasikka S.A., Mamer	56416
Scully S.A., Luxembourg	56433	Vierfin Holding S.A., Luxembourg	56446
		Wattenwil S.A.H., Luxembourg	56411

ALTERNATIVE LEADERS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 90.418.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(076043.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FPS INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 82.356.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 5. September 2003

Punkt 1

Nach Verlesung des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlußprüfer, welche ordnungsgemäß allen Aktionären zwei Wochen vor der Generalversammlung zugänglich waren, werden diese von der Generalversammlung einstimmig angenommen.

Punkt 2

Nach Kenntnisnahme des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlußprüfer, erteilt die Generalversammlung einstimmig ihr Einverständnis zu der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 30. Juni 2003, die beide in der vom Verwaltungsrat vorgelegten Form angenommen werden.

Die Versammlung beschließt, den Verlust in Höhe von 1.197,79 EUR auf das laufende Jahr vorzutragen.

Punkt 3

Dem Verwaltungsrat und dem Abschlußprüfer wird einstimmig Entlastung für ihre im Verlaufe des Berichtsjahres ausgeübte Tätigkeit erteilt.

Punkt 4

Die Demission des Abschlußprüfers FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. wird einstimmig angenommen. Dem austretenden Abschlußprüfer wird einstimmig Entlastung für die Ausübung ihres Mandats erteilt.

Punkt 5

Zum neuen Abschlußprüfer wird die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves ernannt. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(075856.3/745/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1912 Luxemburg, 3, rue des Labours.
H. R. Luxemburg B 8.558.

Die Verwaltungsgesellschaft INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A., R.C. Luxemburg B 8.558, hat mit Zustimmung der Depotbank Deka-Bank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., am 29. Oktober 2004 das Grundreglement für die von ihr verwalteten Fonds nach Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterzeichnet.

Das Grundreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés hinterlegt.

Luxemburg, den 3. November 2004.

INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A. Deka-Bank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Die Depotbank

Unterschriften

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091174.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

IFM-INVEST, Fonds Commun de Placement.

Die INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A., R.C. Luxemburg B 8.558, hat als Verwaltungsgesellschaft den Organismus für gemeinsame Anlagen IFM-INVEST, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Depotbank des Fonds Deka-Bank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., am 29. Oktober 2004 gegründet.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés hinterlegt.

Luxemburg, den 3. November 2004.

INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A. Deka-Bank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Die Depotbank

Unterschriften

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091179.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

DALMATIAN FUND, Fonds Commun de Placement.

Société de gestion: BTM LUX MANAGEMENT S.A.

Siège social: L-1150 Luxemburg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxemburg B 49.759.

Le Règlement de Gestion coordonné au 2 novembre 2004 et le contrat modificatif du Règlement de Gestion du 2 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 octobre 2004.

Pour la société

Signature

(089967.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

FAUSTINI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxemburg B 41.366.

PROJET DE SCISSION

adopté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 novembre 2004

a) La scission de la société FAUSTINI INTERNATIONAL S.A. (société scindée), avec siège social à L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire, sera opérée par la constitution de deux nouvelles sociétés en vertu de la loi du 7 septembre 1987 qui se dénommeront comme suit:

FAUSTINI EUROPE S.A., Société Anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg (société bénéficiaire)

FAUSTINI HOLDING S.A., Société Anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg (société bénéficiaire)

b) Les actionnaires de la société scindée recevront pour une ancienne action:

- 459 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune de la société FAUSTINI EUROPE S.A., et

- 1 action nouvelle d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) de la société FAUSTINI HOLDING S.A.

c) Les nouvelles actions émises par les sociétés bénéficiaires seront remises, contre remise des anciennes actions, aux actionnaires de la société scindée le jour de la tenue de l'assemblée générale de la société scindée appelée à se prononcer sur l'approbation du projet de scission. A partir de cette date, ces actions donnent le droit de participer aux

bénéfices et bénéficieront de tous les autres droits attachés à ces actions et en particulier au droit de vote dans la mesure de une voix par action.

d) D'un point de vue comptable, les opérations de la société scindée seront considérées comme accomplies pour le compte des nouvelles sociétés (sociétés bénéficiaires) à compter du 1^{er} novembre 2004. Toutes les opérations qui pourraient intervenir entre la date du 1^{er} novembre 2004 et la date de l'assemblée générale statuant sur l'approbation de la scission seront censées avoir été effectuées pour le compte de la société FAUSTINI EUROPE S.A.

e) Il n'y a pas de droits spéciaux accordés aux actionnaires de la société scindée et il n'existe actuellement aucun porteur de titres autres que les actions de la société scindée de sorte qu'aucun droit spécial ne doit être assuré par les sociétés bénéficiaires aux actionnaires de la société scindée et aux porteurs de titres autres que les actions de la société scindée.

f) Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts au sens de l'article 294 de la loi du 7 septembre 1987, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société scindée.

g) Une assemblée générale notariée de la société scindée, approuvant la scission, sera tenue un mois après la publication du projet de scission conformément à l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

h) Le bilan au 30 octobre 2004 de la société scindée s'établit donc comme suit:

<i>Bilan exprimé en EUR</i>			
ACTIF		PASSIF	
Participations	32.709.071,13	Capital social	31.000,00
Créances sur entreprises liées	3.040.438,36	Réserves	3.100,00
Autres créances	603.159,33	Résultats reportés	15.920.686,19
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse.	1.192.283,06	Provisions pour risques et charges ...	65.285,00
Perte de l'exercice	260.422,58	Dettes à plus d'un an	21.317.553,55
		Dettes à moins d'un an	467.749,72
Total:	37.805.374,46	Total:	37.805.374,46

i) Les actifs et passifs selon le bilan au 30 octobre 2004 de la société scindée seront répartis entre les sociétés bénéficiaires de la manière détaillée ci-après.

La société FAUSTINI EUROPE S.A. aurait les éléments de patrimoine actif et passif, et donc le bilan d'ouverture suivant

<i>Bilan exprimé en EUR</i>			
ACTIF		PASSIF	
Participations	32.709.071,13	Capital social	14.229.000,00
Créances sur entreprises liées	3.040.438,36	Réserves	1.422.900,00
Autres créances	603.159,33	Prime d'émission	8.363,61
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse.	1.158.183,06	Provisions pour risques et charges ...	65.285,00
		Dettes à plus d'un an	21.317.553,55
		Dettes à moins d'un an	467.749,72
Total:	37.510.851,88	Total:	37.510.851,88

La société FAUSTINI HOLDING S.A. aurait les éléments de patrimoine actif et passif, et donc le bilan d'ouverture suivant:

<i>Bilan exprimé en EUR</i>			
ACTIF		PASSIF	
		Capital social	31.000,00
		Réserves	3.100,00
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse.	34.100,00		
Total:	34.100,00	Total:	34.100,00

j) Les actions des sociétés bénéficiaires seront réparties entre les actionnaires de la société scindée proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque actionnaire dans la société scindée. En conséquence, les actionnaires de la société scindée recevront, pour une ancienne action:

- 459 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune de la société FAUSTINI EUROPE S.A., et

- 1 action nouvelle d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) de la société FAUSTINI HOLDING S.A.

k) Le Conseil d'Administration a proposé aux actionnaires de la société de renoncer aux articles de loi visés à l'article 296 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, savoir au rapport du conseil d'administration, au rapport du réviseur d'entreprises sur le projet de scission, aux éléments devant figurer dans le rapport du réviseur d'entreprises et aux droits appartenant au réviseur d'entreprises dans le cadre de la rédaction de leur rapport ainsi qu'aux documents prévus par l'article 295 paragraphe (1) c), d) et e).

Les projets des actes constitutifs des deux nouvelles sociétés sont les suivants:

1. FAUSTINI EUROPE S.A., Société Anonyme (Capital: EUR 14.229.000,-), Siège social: 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

1.

FAUSTINI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 14.229.000,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FAUSTINI EUROPE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra également réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, mobilières ou immobilières, liées directement ou indirectement à son objet social, tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 14.229.000 (quatorze millions deux cent vingt-neuf mille euros) représenté par 459.000 (quatre cent cinquante-neuf mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 142.290.000 (cent quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille euros) qui sera représenté par 4.590.000 (quatre million cinq cent quatre-vingt-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et paya-

bles en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

2.

FAUSTINI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital: EUR 31.000,-

Siège social: 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FAUSTINI HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra également réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, mobilières ou immobilières, liées directement ou indirectement à son objet social, tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin en 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé cidessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03922. – Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092901.2//367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

GARAGENBETRIEB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 25.084.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour la société

J.R. Schmitz

(075799.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

PROFESSIONAL POWER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**Capital social: 31.000,- EUR.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 47.376.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 septembre 2004

Les mandats des administrateurs actuellement en fonction et dont détail ci-dessous ont été prolongés pour une durée de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'an 2010:

- Monsieur Jean-Baptiste Derdelinckx, demeurant 26, Masdaal à B-1500 Halle
- Monsieur Nilton Alves Cunha, demeurant 26, Masdaal à B-1500 Halle
- CA CONSULTING INTERNATIONAL S.A., 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg

Le mandat de l'administrateur-délégué actuellement en fonction et dont détail ci-dessous a été prolongé pour une durée de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'an 2010:

- Monsieur Jean-Baptiste Derdelinckx, demeurant 26, Masdaal à B-1500 Halle

Le mandat du commissaire actuellement en fonction et dont détail ci-dessous a été prolongé pour une durée de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'an 2010:

- VERICOM S.A.

R.C.S. Luxembourg n° 51.203

avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075551.3/1185/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 90.146.

Assemblée Générale Annuelle des actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES III S.A. tenue au siège social en date du 4 août 2004, que les Actionnaires et les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 sont approuvés.

2. Le bilan, comptes de pertes et profits et annexes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 sont approuvés.

3. Décharge est accordée aux Administrateurs pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge est accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge est accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2003:

ERNST & YOUNG

4. Le Conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'Administrateur-Délégué de la société sur autorisation des Actionnaires pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 4 août 2004.

5. Du profit qui s'élève à EUR 2.106,52 un montant de EUR 105,33 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

6. Divers

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAN- EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES III S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075788.3/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

DESALLINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.195.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Signature.

(075787.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

WATTENWIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.110.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Signature.

(075790.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

LONDON & PARIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 77.034.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue en date du 10 septembre 2004*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de leur fonction d'Administrateur de la société, avec effet au 10 septembre 2004, de:

- Monsieur Pascal Verdin-Pol, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Lino Berti, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Madame Irène Acciani, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Marc Leonard, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leur fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 10 septembre 2004:

- Monsieur Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- Mademoiselle Frédérique Mignon, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Pierre Verlaine, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de leur conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission, avec effet au 10 septembre 2004, de la société MAZARS S.A. de son mandat de Commissaire aux comptes au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de sa fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la société, avec effet au 10 septembre 2004, la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de lui conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale décide enfin de transférer le siège de la société, avec effet au 10 septembre 2004, du 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour LONDON & PARIS INVESTMENTS S.A.

C. Blondeau

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03893. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076202.3/565/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LUXMANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 22.305.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02094, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076017.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LUXMANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 22.305.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02097, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076018.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

REFLEXES FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 101.570.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue en date du 10 septembre 2004*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de leur fonction d'Administrateur de la société, avec effet au 10 septembre 2004, de:

- Monsieur Jean-Pierre Verlaine, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur David Maffeis, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Pascal Verdin-Pol, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

L'Assemblée Générale décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leur fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'Administrateur de la société, avec effet au 10 septembre 2004:

- Monsieur Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- Mademoiselle Frédérique Mignon, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Pierre Verlaine, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de leur conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission, avec effet au 10 septembre 2004, de la société MAZARS S.A. de son mandat de Commissaire aux comptes au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de sa fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la société, avec effet au 10 septembre 2004, la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de lui conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale décide enfin de transférer le siège de la société, avec effet au 10 septembre 2004, du 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour REFLEXES FINANCE S.A.

C. Blondeau

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03890. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076209.3/565/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ADVANCED CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 76.867.

—
*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue en date du 10 septembre 2004*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de leur fonction d'Administrateur de la société, avec effet au 10 septembre 2004, de:

- Monsieur Lino Berti, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Luca Lazzati, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Pascal Verdin-Pol, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Madame Irène Acciani, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

L'Assemblée Générale décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leur fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 10 septembre 2004:

- Monsieur Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- Mademoiselle Frédérique Mignon, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- Monsieur Philippe Richelle, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de leur conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission, avec effet au 6 septembre 2004, de la société MONTBRUN REVISION S.à r.l. de son mandat de Commissaire aux comptes au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de sa fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la société, avec effet au 6 septembre 2004, la société HRT REVISION S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de lui conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale décide enfin de transférer le siège de la société, avec effet au 10 septembre 2004, du 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour ADVANCED CAPITAL HOLDING S.A.

C. Blondeau

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03900. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076236.3/565/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

DELTA CORP CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 102.800.

—
Extrait d'une réunion du conseil d'administration du 2 septembre 2004

Résolution

En application de l'article 10 des statuts et suivant autorisation donnée par l'assemblée générale en date du 2 septembre 2004, le Conseil d'Administration nomme Monsieur David Waroquier en tant qu'administrateur délégué.

Monsieur David Waroquier a pouvoir d'engager par sa seule signature la société dans la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Son mandat expirera en même temps que son mandat d'administrateur à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076044.3/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

MAITAGARIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 55.002.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 13 septembre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 13 septembre 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 13 septembre 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour MAITAGARIA, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075918.3/833/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

LEBANON HOLDINGS, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.687.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors of 27th February 2004

It is resolved to:

- Accept the resignations of Messrs Miles Morland, Marwan Ghandour and Mickhael Fares, as Directors of the company, effective on 27th February 2004, subject to the CSSF's approval.

Extract of the resolutions taken by the Annual General Meeting of 5th August 2004

It is resolved to:

- notify the resignations of Messrs Miles Morland, Marwan Ghandour and Mickhael Fares, as Directors of the company, effective on February 27th, 2004, subject to the CSSF's approval.

- elect Mr Daron Sheehan as Director of the Company, subject to CSSF's approval.

- re-elect the following Directors for the ensuing year:

- Mr Peter Dicks,

- Mr Francis Finlay,

- Mr Nabil Nassar,

- LEBANON INVEST ASSET MANAGEMENT SAL, represented by Mr Abdallah Saade or by Mr Marwan Ghandour,

- BLAKENEY MANAGEMENT LTD, represented by Mr James Graham-Maw or by Mr Miles Morland,

- Mr Bernard Basecqz,

Suit la traduction française:*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 27 février 2004*

Il a été décidé:

- d'accepter les démissions de Messieurs Miles Morland, Marwan Ghandour et Mickhael Fares en tant qu'Administrateurs de la société avec effet au 27 février 2004, sous réserve de l'accord de la CSSF.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 août 2004

Il a été décidé:

- de noter les démissions de Messieurs Miles Morland, Marwan Ghandour et Mickhael Fares en tant qu'Administrateurs de la société avec effet au 27 février 2004, sous réserve de l'accord de la CSSF.

- d'élire M. Daron Sheehan en tant qu'Administrateur de la société, sous réserve de l'accord de la CSSF.

- De réélire les Administrateurs suivants pour l'année suivante:

- M. Peter Dicks,

- M. Francis Finlay,

- M. Nabil Nassar,

- LEBANON INVEST ASSET MANAGEMENT SAL, représenté par M. Abdallah Saade ou par M. Marwan Ghandour,
- BLAKENEY MANAGEMENT LTD, représenté par M. James Graham-Maw ou par M. Miles Morland,
- M. Bernard Basecqz.

Certifié conforme et sincère
Pour LEBANON HOLDINGS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT03995. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075709.3/526/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

HMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.287.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 13 septembre 2004 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et M. J.H.M. de Jong, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2003 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 13 septembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076265.3/695/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

DIMITRI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 55.620.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date statutaire du 17 juin 2004

3. L'Assemblée constate que plus de 75 % du capital social de la société est absorbée par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

5. L'Assemblée acte la démission en date du 17 juin 2004 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

6. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire et décide de diminuer le nombre de postes d'Administrateurs de cinq à quatre;

Suite à cette résolution, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau, Administrateur,
- Nour-Eddin Nijar, Administrateur,
- Pierre Hoffmann, Administrateur,
- Romain Thillens, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076212.3/565/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

56416

PENNANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.766.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 septembre 2004 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2003 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 21 septembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076258.3/695/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.424.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 13 septembre 2004 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2003 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 13 septembre, 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076276.3/695/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

VASIKKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.379.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 13 septembre 2004 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et M. J.H.M. de Jong, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2003 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 13 septembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076307.3/695/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ASHA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 29.042.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 13 septembre 2004 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et M. J.H.M. de Jong, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2003 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 13 septembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076297.3/695/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

GENERAL STAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.065.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 mai 2004

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Luca Checchinato décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 8 mars 2004;

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre d'administrateurs de quatre à trois et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Richard Marck, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075580.3/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

BAMACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8390 Nospelt, 8, rue Leck.

R. C. Luxembourg B 90.521.

Compte-rendu de la réunion des co-propriétaires tenue en date du 20 août 2004

Présents:

Monsieur M.A. van Eenennaam (250 parts)

Monsieur B.M. Sweep (250 parts)

Sujet:

Démission de Monsieur B.M. Sweep

Monsieur Sweep déclare vouloir démissionner en tant que co-proprétaire/directeur de la S.à r.l. BAMACO pour des raisons personnelles et vendre ses parts de ladite société à Monsieur M.A. van Eenennaam.

Monsieur van Eenennaam déclare bien vouloir reprendre les parts de Monsieur Sweep, lui permettant la continuation de l'entreprise.

Ainsi décidé, Monsieur van Eenennaam, dispose à partir d'aujourd'hui de la totalité des parts (500) de la S.à r.l. BAMACO.

M.A. van Eenennaam.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03603. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075842.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

FINWORLDGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 69.389.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 2004

- la cooptation de Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à Vicari (I), demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1, rue de Prettange en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire est ratifiée.

- les mandats d'administrateur de Messieurs Roger Caurla, Maître en droit, né le 31 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs et de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer sont reconduits pour une nouvelle période statutaire jusqu'à l'assemblée de 2010

- Monsieur Toby Herkrath, Maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg est nommé jusqu'en 2010 en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Filippo Comparetto

- La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel est nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de HIFIN S.A, pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour FINWORLDGEST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076319.3/696/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SIXTY WALL STREET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,-.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 79.215.

*Extrait du rapport de gestion aux associés sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2002*Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion des gérants en date du 1^{er} mars 2004, ont pris les résolutions suivantes:

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat ont été approuvés.

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2002 est affecté de la manière suivante:

- Résultats reportés (perte): EUR -96.635,20

Décharge est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

L'activité de la société est continuée malgré les pertes dépassant les trois quarts du capital social pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme
 Pour réquisition et publication
 SIXTY WALL STREET LUXEMBOURG, S.à r.l.
 Signature
 Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075844.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

CHALLENGER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
 R. C. Luxembourg B 33.727.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(075782.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

MONTALVET, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
 R. C. Luxembourg B 79.587.

PROJET DE FUSION

Entre:

GROUPE ARNAULT SAS,

société par actions simplifiée de droit français au capital de 28.749.600,- euros, divisé en 14.374.800 actions d'une valeur nominale de 2 euros chacune, dont le siège social est situé 41, avenue Montaigne, 75008 Paris et dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre du Commerce de Paris est 314 685 454 RCS Paris,

représentée par Monsieur Nicolas Bazire, en qualité de Directeur Général, spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Comité de Direction de ladite société du 9 novembre 2004,

(ci-après désignée «GROUPE ARNAULT»),

d'une part

et

MONTALVET

société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 2.523.500,- euros, divisé en 5.047 actions ayant une valeur nominale de 500,- euros chacune, dont le siège social est situé aux 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est B 79.587,

représentée par Monsieur Pierre de Andrea, en qualité d'Administrateur spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite société du 9 novembre 2004,

(ci-après désignée «MONTALVET»),

d'autre part

il a été convenu comme suit par le Comité de Direction de GROUPE ARNAULT et le conseil d'administration de MONTALVET des modalités et conditions de la fusion par absorption de MONTALVET par GROUPE ARNAULT à réaliser en conformité, d'une part, avec les articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et, d'autre part, les articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce français et des articles 254 et suivants du Décret du 23 mars 1967:

1. Présentation des sociétés, motifs et buts de la fusion

1.1 Présentation des sociétés

1.1.1 La société absorbante

GROUPE ARNAULT, constituée sous la forme d'une société anonyme de droit français et immatriculée en date du 29 décembre 1978, et transformée en société par actions simplifiée de droit français par décision unanime des associés en date du 13 novembre 2002, est une société ayant une activité de prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières, d'assistance de toutes sociétés par la fourniture de service administratifs dont le principal actif est une participation dans la société MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION, une société anonyme de droit français ayant son siège au 41, avenue Montaigne, 75008 Paris et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 887 180 867 (ci-après MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION). Le capital social de GROUPE ARNAULT est composé au jour du présent projet de 14.374.800 actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, intégralement libérées et se composera, à la date de réalisation de la fusion visée au présent projet de fusion de 12.334.808 actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital social de GROUPE ARNAULT s'élève au jour du présent projet de fusion à vingt-huit millions sept cent quarante-neuf mille six cent euros (EUR 28.749.600,-) et s'élèvera, à la date de réalisation de la fusion visée au présent projet de fusion, à vingt-quatre millions six cent soixante-neuf mille six cent seize euros (EUR 24.669.616,-).

1.1.2 La société absorbée

MONTALVET, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 décembre 2000, est une société ayant une activité de société de participations financières dont le principal actif consiste, au jour du présent projet, en une participation dans les sociétés OMNIUM LYONNAIS D'ETUDES, une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 41, avenue Montaigne 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 574 929, (ci-après OMNIUM LYONNAIS D'ETUDES) et NELFI, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro 51.750 (ci-après NELFI), et consistera, au jour de la réalisation de la fusion visée au présent projet de fusion, en une participation dans les sociétés GROUPE ARNAULT, prénommée, et MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTIONS, prénommée. Le capital social de MONTALVET est composé, au jour du présent projet de fusion, de cinq mille quarante-sept (5.047) actions ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-), chacune, intégralement libérées, et se composera, à la date de réalisation de la fusion visée au présent projet de fusion de cent trente quatre mille cinq cent quatre-vingt-douze (134.592) actions ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-), chacune, intégralement libérées. Le capital social de MONTALVET s'élève, au jour du présent projet de fusion à deux millions cinq cent vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 2.523.500,-) et s'élèvera, à la date de réalisation de la fusion visée au présent projet de fusion, à soixante-sept millions deux cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 67.296.000,-). Il est actuellement entièrement détenu par OMNIUM LYONNAIS D'ETUDES, précitée et sera, à la date de réalisation de la fusion visée au présent projet de fusion, entièrement détenu par GROUPE ARNAULT. MONTALVET n'a pas émis et n'a pas l'intention d'émettre d'actions, d'obligations ou de titres de nature autre que les actions ordinaires composant son capital.

1.2 Motifs et buts de la fusion

La restructuration, objet de cette fusion, aura un caractère purement interne au groupe et aura pour but de simplifier la structure actuelle.

2. Arrêté des comptes

Les comptes intermédiaires des sociétés participantes sont:

- les comptes intermédiaires de GROUPE ARNAULT arrêtés au 30 septembre 2004 et approuvés par le Comité de Direction de GROUPE ARNAULT le 9 novembre 2004,
- les comptes intermédiaires de MONTALVET arrêtés au 30 septembre 2004 et approuvés par le conseil d'administration de MONTALVET le 9 novembre 2004.

Les derniers comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2003 ont été approuvés respectivement par l'assemblée générale mixte de GROUPE ARNAULT le 30 juin 2004 et par l'assemblée générale annuelle de MONTALVET le 17 juin 2004.

De plus, il a été établi des comptes prévisionnels pro forma de MONTALVET au 22 décembre 2004, qui ont été approuvés par le conseil d'administration de MONTALVET le 9 novembre 2004.

3. Méthode d'évaluation

S'agissant d'une restructuration interne au groupe, les actifs apportés et les passifs pris en charge sont retenus pour leur valeur nette comptable.

4. Désignation des éléments d'actif apportés

L'apport-fusion de MONTALVET à GROUPE ARNAULT comprend l'universalité des actifs de MONTALVET telle qu'elle existera au jour de la réalisation de la fusion. Cette universalité d'actifs comprendra, conformément au bilan prévisionnel pro forma de MONTALVET au 22 décembre 2004:

- Immobilisations incorporelles

	MONTALVET
Fonds commercial sous-compte «Mali de fusion»	126.905.368,49 euros

- Actif Immobilisé (valeur nette comptable)

	MONTALVET
Immobilisations Financières dont le détail figure en annexe 1	136.234.397,95 euros

- Actif Circulant (valeur nette comptable)

	MONTALVET
Créances résiduelles inférieures à un an	9.214,78 euros

	MONTALVET
Avoirs en banque	2.322.159,02 euros

	MONTALVET
Le montant total des actifs (VNC) transférés est donc.	265.471.140,24 euros

5. Prise en charge du passif de MONTALVET

La présente fusion est consentie et acceptée moyennant prise en charge par GROUPE ARNAULT, en l'acquit de MONTALVET, de l'ensemble du passif de cette dernière, tel qu'il existera au jour de la réalisation de la fusion. Ce passif comprendra, conformément au bilan prévisionnel pro forma de MONTALVET arrêté au 22 décembre 2004:

	MONTALVET
Dettes à moins d'un an	199.773,845,44 euros
	MONTALVET
Le montant total du passif pris en charge est donc	199.773.845,44 euros

6. Détermination de l'actif net apporté par MONTALVET à titre de fusion

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que:

- les éléments d'actif sont apportés par MONTALVET pour une valeur nette comptable de 265.471.140,24 euros;
- le passif pris en charge par GROUPE ARNAULT correspond à une valeur nette comptable de 199.773.845,44 euros.

	Total
L'actif net apporté s'élève donc à	65.697.294,80 euros

7. Propriété et jouissance - Date de prise d'effet comptable

GROUPE ARNAULT sera propriétaire des actifs apportés à compter de la date de réalisation définitive de la fusion.

La fusion sera réalisée et aura effet, d'un point de vue comptable, à la date de réalisation définitive de la fusion, prévue pour le 22 décembre 2004, date qui suit d'un mois la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous réserve de la réalisation des conditions prévues à l'article 13 ci-dessous.

8. Charges et conditions

Ainsi qu'il est dit ci-dessus, l'apport à titre de fusion de tous les actifs de MONTALVET à GROUPE ARNAULT est fait à charge pour GROUPE ARNAULT de supporter en l'acquit de MONTALVET tout son passif.

Ce passif sera supporté par la société GROUPE ARNAULT, laquelle sera débitrice de ces dettes aux lieu et place de MONTALVET sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 268 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les créanciers de MONTALVET dont la créance sera antérieure à la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pourront demander la constitution de sûretés dans un délai de deux mois à compter de la publication de ce projet.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L.236-14 du Code de commerce français, les créanciers de GROUPE ARNAULT dont la créance sera antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion pourront faire opposition dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication de ce projet.

L'apport à titre de fusion de MONTALVET est en outre consenti et accepté aux charges et conditions suivantes:

- GROUPE ARNAULT prendra les biens et droits apportés, dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion.
- A compter de la réalisation définitive de la fusion, GROUPE ARNAULT supportera et acquittera tous impôts et taxes ainsi que toutes charges quelconques afférents aux biens et droits apportés.
- GROUPE ARNAULT sera substituée purement et simplement dans le bénéfice et les obligations de tous contrats et conventions intervenus avec des tiers.
- GROUPE ARNAULT sera subrogée purement et simplement dans les droits, actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles qui peuvent être attachés aux créances apportées.
- GROUPE ARNAULT remplira, le cas échéant, toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif apportés.

9. Rapport d'échange des droits sociaux

A la date de réalisation de la fusion visée au présent projet de fusion, et suite à la réalisation des conditions visées à l'article 13 ci-dessous, GROUPE ARNAULT détiendra l'entièreté du capital social de MONTALVET, ce qui aura pour conséquence qu'aucune action de GROUPE ARNAULT ne sera effectivement émise dans le cadre de la présente fusion.

Cependant, il a été procédé à la valorisation des actions MONTALVET et GROUPE ARNAULT par le conseil d'administration de MONTALVET et le comité de direction de GROUPE ARNAULT et soumise à l'appréciation de Madame Millot-Pernin et de Monsieur Stievenart commissaires à la fusion désignés par ordonnance du 13 septembre 2004 en vertu de l'article L.225-147 du Code de Commerce français et de ABAX AUDIT, S.à r.l., experts indépendants désignés en vertu de l'article 266 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Cette valorisation aboutirait à un ratio d'échange théorique de 8 actions GROUPE ARNAULT pour 1 action MONTALVET.

10. Rémunération de l'apport - Fusion - Mali de fusion

Rémunération de l'apport

Dès lors qu'il est satisfait à l'ensemble des conditions à la réalisation de la présente fusion, aucune opération de rémunération de l'apport fusion ne sera nécessaire et GROUPE ARNAULT ne créera aucune nouvelle action.

Mali de fusion

Le montant prévu du mali de fusion s'élève à 1.598.705,20 euros

Il représente la différence entre:

- le montant de l'actif net apporté par MONTALVET soit 65.697.294,80 euros

et:

- la valeur comptable des 134.592 actions MONTALVET dans les comptes de GROUPE ARNAULT, soit 67.296.000,00 euros

11. Capital social de GROUPE ARNAULT

Ainsi qu'il est dit à l'article 10 ci-dessus, GROUPE ARNAULT ne créera pas d'action nouvelle et ne procédera à aucune augmentation de son capital social.

A l'issue de cette opération de fusion absorption, GROUPE ARNAULT détiendra 1.200.000 actions de GROUPE ARNAULT, détenues par MONTALVET avant la fusion, actions qui seront annulées par l'assemblée générale extraordinaire de GROUPE ARNAULT qui se tiendra le 22 décembre 2004.

Le capital social de GROUPE ARNAULT sera alors ramené à EUR 22.269.616,-, divisé en 11.134.808 actions ayant une valeur nominale de EUR 2,- chacune, entièrement libérées.

12. Dissolution de MONTALVET

MONTALVET sera dissoute de plein droit suite à la tenue des assemblées générales de GROUPE ARNAULT et de MONTALVET approuvant la fusion et toutes les actions de MONTALVET seront annulées.

Le passif de MONTALVET devant être entièrement pris en charge par GROUPE ARNAULT, la dissolution de MONTALVET, du fait de la fusion, ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

13. Conditions de réalisation de la fusion

La fusion par absorption de MONTALVET par GROUPE ARNAULT, la réduction du capital de GROUPE ARNAULT et la dissolution sans liquidation de MONTALVET qui en résultent, ne deviendront définitives que sous réserve, et du seul fait, de la levée des conditions suspensives ci-après:

- réalisation de la fusion par absorption de OMNIUM LYONNAIS D'ETUDES par GROUPE ARNAULT;
- réalisation de la fusion par absorption de NELFI par MONTALVET;
- prise d'effet de la dissolution sans liquidation de MONTAIGNE DEVELOPPEMENT dans GROUPE ARNAULT;
- approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MONTALVET de la présente convention;
- approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GROUPE ARNAULT de la présente convention.

Si l'ensemble de ces conditions n'était pas réalisé le 31 décembre 2004 au plus tard, le présent projet de fusion serait considéré comme caduc de plein droit, sauf accord contraire des sociétés GROUPE ARNAULT et MONTALVET, sans qu'il y ait lieu à indemnités de part ni d'autre.

14. Déclarations fiscales

(a) Au regard des droits d'enregistrement

Les parties déclarent qu'elles entendent placer la présente opération sous le régime défini à l'article 816 du Code Général des Impôts.

(b) Au regard de l'impôt sur les sociétés

Les parties déclarent placer la fusion sous le bénéfice du régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts français. GROUPE ARNAULT s'engage, ainsi que Monsieur Nicolas Bazire, ès qualités l'y oblige, à respecter les engagements correspondants, notamment:

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez MONTALVET;
- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées, tout comme à l'occasion de la cession des titres de portefeuille apportés dont le résultat de cession est exclu du régime des plus ou moins-values à long terme mais qui, en vertu de l'article 210 A 6 du Code Général des Impôts français sont assimilés à des éléments de l'actif immobilisé, d'après la valeur qu'avaient ces immobilisations et titres du point de vue fiscal, dans les écritures de MONTALVET à la date de réalisation de la fusion conformément aux dispositions de l'article 210 A-3c du Code Général des Impôts français;
- se substituer à MONTALVET pour la réintégration des résultats dont l'imposition aura été différée chez cette dernière;
- si applicable, réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions fixés par la loi, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables et, en cas de cession d'un de ces biens, à constater l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée;
- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils ont, du point de vue fiscal, dans les écritures de MONTALVET. A défaut, elle devra comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de MONTALVET.

Par ailleurs, GROUPE ARNAULT s'engage à:

- se substituer à MONTALVET dans l'engagement pris, le cas échéant, par cette dernière de conserver les titres de participation compris dans l'apport et pour lesquels cet engagement n'a pas encore atteint son terme à la date de réalisation de l'apport;
- reprendre en tant que de besoin l'ensemble des engagements d'ordre fiscal antérieurement souscrits par MONTALVET à l'occasion d'opérations antérieures de fusion ou opérations assimilées;
- reprendre à son bilan, conformément aux dispositions de l'instruction 4 I-2-00 du 3 août 2000, les écritures comptables de MONTALVET (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer, le cas échéant, à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de MONTALVET.

En outre, GROUPE ARNAULT s'engage à joindre à sa déclaration de résultat de l'exercice de réalisation de la fusion et des exercices suivants, tant que subsistent à l'actif de son bilan des éléments auxquels est attaché un report d'impo-

sition, un état conforme au modèle fourni par l'administration française faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans l'apport-fusion de MONTALVET, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'Article 54 septies I du Code Général des Impôts français et à l'Article 38 quinquies de l'annexe III du Code Général des Impôts français en portant le montant des plus-values déduites sur les éléments d'actif non amortissable compris dans la fusion, et dont l'imposition a été reportée, sur le registre prévu à cet effet.

GROUPE ARNAULT s'engage par ailleurs à se conformer aux formalités prévues à l'Article 54 septies II du Code Général des Impôts français.

15. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les présentes et leur réalisation, incomberont à GROUPE ARNAULT.

16. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à fusionner

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres du conseil d'administration ou du comité de direction ou aux commissaires aux comptes de MONTALVET et de GROUPE ARNAULT.

17. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les soussignés, ès qualités, font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'ils représentent.

18. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités et effectuer toutes déclarations, significations, dépôts et publications qui pourraient être nécessaires ou utiles.

19. Documents

Le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices de GROUPE ARNAULT, ainsi que les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices de MONTALVET, ainsi que les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003, les comptes intermédiaires de la société GROUPE ARNAULT arrêtés au 30 septembre 2004 ainsi que les comptes intermédiaires de la société MONTALVET arrêtés au 30 septembre 2004, sont disponibles au siège social de chacune des sociétés qui fusionnent pour inspection par les actionnaires au moins un mois avant la date de la tenue des assemblées générales extraordinaires des actionnaires de GROUPE ARNAULT et de MONTALVET devant statuer sur la fusion visée par le présent projet de fusion.

Fait à Paris, le 9 novembre 2004, en autant d'exemplaires que requis par la loi.

GROUPE ARNAULT SAS

N. Bazire

MONTALVET

P. de Andrea

Liste des annexes:

- Détail des immobilisations financières

Annexe 1: Détail des immobilisations financières

Sociétés	Nombre de titres	Valeur brute	Amortissement/ provision	Valeur nette
GROUPE ARNAULT SAS.....	1.200.000	14.619.000,00	-	14.619.000,00
MONTAIGNE PARTICIPATIONS ET GESTION	1.677.531	121.615.397,95	-	121.615.397,95

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02825. – Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092292.3//271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

MIR THEATRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.750.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration de la société datée du 20 juin 2002

Transfert du siège social:

Le Conseil d'Administration de MIR THEATRE S.A. («la Société») décide de transférer le siège social de la Société avec effet au 1^{er} juin 2002. Le nouveau siège social est 23, avenue de la Porte Neuve, L-2085 Luxembourg.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076032.3/3085/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SISU GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R. C. Luxembourg B 40.804.

In the year two thousand four, on the tenth of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SISU GROUP S.A., a société anonyme holding, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 40.804 and having its registered office at Findel. The company was incorporated by a notarial deed of July 8, 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 512 of November 9, 1992. The articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant a notarial deed of March 29, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 199 of February 5, 2002.

The extraordinary general meeting is presided by Mr Neil Medlyn, company director, with professional address at Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon.

The meeting elects as scrutineer Mrs Claire Medlyn, expert-comptable, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

- Transfer of the registered office of the Company.
- Subsequent amendment of articles of incorporation.
- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the entire share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolution:

Resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company from L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf to L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

As a consequence, the first paragraph of article 3 has been modified and now reads as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The Head Office of the Company is in Luxembourg City».

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SISU GROUP S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 40.804 et ayant son siège social au Findel. La société anonyme constituée suivant acte notarié du 8 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 512 du 9 novembre 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 5 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Neil Medlyn, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claire Medlyn, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Transfert du siège social.
- Modification des statuts en conséquence.
- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf à L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3 Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Medlyn, N. Weyrich, C. Medlyn, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2004, vol. 887, fol. 68, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur(signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 septembre 2004.

J.-J. Wagner.

(075839.3/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

SISU GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R. C. Luxembourg B 40.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 septembre 2004.

J.-J. Wagner

Notaire

(075843.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

CARLO GAVAZZI IMPIANTI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.532.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue le 6 septembre 2004 à 15.00 heures au siège social*

Première résolution

L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Claudio Bacceli et Jean-Pierre Verlaine, des fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur et les remercie pour leur activité jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Luca Checchinato et Dominique Audia aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur, leurs mandats ayant la même échéance que leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075583.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 51.795.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 4 août 2004 que:

- Le bilan au 31 décembre 2003 a été approuvé par l'assemblée générale.

Le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport d'audit au 31 décembre 2003 ont été approuvés par l'assemblée générale.

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats couvrant l'exercice 2003 - M. Dante Razzano (jusqu'au 31 juillet 2003), M. Diarmuid Cummins (jusqu'au 21 mai 2003), Mme Gisela von Krosigk (jusqu'au 21 mai 2003), M. Alistair Charles Fairley Smith (depuis le 21 mai 2003), M. Bernd Sexauer (depuis le 21 mai 2003), M. Frank Krings (depuis le 1^{er} août 2003), M. Franz Prost et Mme Marie-José Steinborn.

- La démission de M. Dante Razzano (avec effet au 31 juillet 2003), Consultant de DEUTSCHE BANK GROUP, ayant pour adresse professionnelle c/o MORGAN GRENFELL PRIVATE EQUITY SPA, Borgonuovo 14, I-20121 Milan, Italie en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

L'assemblée générale a procédé à la ré-élection de M. Alistair Charles Fairley Smith, banquier d'affaires, demeurant 99, Bishopsgate, EC2M 3XD, Londres, Royaume-Unis, M. Bernd Sexauer «Head of Foreign Investments», ayant son adresse professionnelle à Kleine Wiesenau, 1, D-60323 Frankfurt am Main, Deutschland, M. Franz Prost, Administrateur de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., ayant pour adresse professionnelle 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg et de Mme Marie-José Steinborn, Administrateur de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., ayant pour adresse professionnelle 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

La cooptation de M. Frank Krings «Managing Director and Global Chief Operating Officer», ayant son adresse professionnelle à DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt, Deutschland en tant qu'administrateur de la société à partir du 1^{er} août 2003 (en remplacement de M. Dante Razzano) a été ratifiée. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

- Décharge pleine et entière a été donnée à la société KPMG AUDIT ayant son siège social 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2003. Son mandat a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg le 23 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075650.3/751/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

PIEMME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 14.177.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juillet 2004*

- Monsieur de Bernardi Angelo, Monsieur del Sante Gianpiero, Monsieur Vellani Pier Matteo sont renommés administrateurs, Monsieur Zironi Francesco est renommé Président du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de trois ans. Madame Ries-Bonani Marie-Fiore est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Lanners René, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

PIEMME INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075756.3/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

EURGAS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 juin 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Michel Freudiger, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Pully.
- Monsieur Edoardo Sciandra, administrateur de sociétés, demeurant à rue du Centre 22, 1025 St-Suplice, Suisse.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; en remplacement de Monsieur Marc Lamesch.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg, en remplacement de CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075668.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

AND EUROPE EST, ARCELOR NEGOCE DISTRIBUTION - EUROPE EST, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 99.187.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq août,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARCELOR NEGOCE DISTRIBUTION - EUROPE EST, en abrégé AND EUROPE EST, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 99187, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 janvier 2004, publié au Mémorial C, numéro 359 du 1^{er} avril 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel Schang, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Michel Maveau, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques Gelhausen, administrateur de sociétés, demeurant à Bridel.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social souscrit pour un montant de six millions neuf cent quarante-trois mille euros (EUR 6.943.000) par la création et l'émission de 6.943 actions nouvelles de valeur nominale de EUR 1.000,-, chaque action émise avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2) Souscription de la totalité des actions nouvelles par la société ProfilARBED DISTRIBUTION, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, l'autre actionnaire ayant renoncé dans la mesure nécessaire à son droit de souscription préférentiel et libération de chacune de ces nouvelles actions par apport en nature de:

- 100% des titres de la société ARCELOR DYSTRYBUCJA POLSKA SP. z.o.o., une société de droit polonais établie et ayant son siège social à 40-010 Katowice, ul. Warszawska 65,

- 100% des titres de la société ARCELOR DISTRIBUCE CZ, s.r.o., une société de droit tchèque établie et ayant son siège social à Drahobejlova 27, Praha 9, 190 00,

- 99,97% des titres de la société ARCELOR ACELKERESKEDELMI Kft, une société de droit hongrois établie et ayant son siège social à 6000 Kecskemet, Klapka utca 34,

- 100% des titres de la société ARCELOR DISTRIBUCIA SLOVENSKO s.r.o., une société de droit slovaque établie et ayant son siège social à 040 01 Kosice, Mlynska 16,

- 100% des titres de la société KRISPER d.o.o. KRANJ, une société de droit slovène établie et ayant son siège social à Cesta Na Klanec 8E, 4000 Kranj,

- 100% des titres de la société ARCELOR DISTRIBUTIE S.R.L., une société de droit roumain établie et ayant son siège social à Comuna Pantelimon, Jud Ilfov, Bd. Biruintei, DN 3.

3) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital précitée.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées 'ne varietur' par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les cinquante (50) actions représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions neuf cent quarante-trois mille euros (6.943.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à six millions neuf cent quatre-vingt-treize mille euros (6.993.000,- EUR) par la création et l'émission de six mille neuf cent quarante-trois (6.943) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, chaque action étant émise avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Souscription et libération

Toutes les six mille neuf cent quarante-trois (6.943) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par ProfilAR-BED DISTRIBUTION, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Jacques Gelhausen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 23 août 2004, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Les six mille neuf cent quarante-trois (6.943) actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant apport en nature de:

- 100% des titres de la société ARCELOR DYSTRYBUCJA POLSKA SP. z.o.o., une société de droit polonais établie et ayant son siège social à 40-010 Katowice, ul. Warszawska 65,
- 100% des titres de la société ARCELOR DISTRIBUCE CZ, s.r.o., une société de droit tchèque établie et ayant son siège social à Drahobejlova 27, Praha 9, 190 00,
- 99,97% des titres de la société ARCELOR ACELKERESKEDELMI Kft, une société de droit hongrois établie et ayant son siège social à 6000 Kecskemet, Klapka utca 34,
- 100% des titres de la société ARCELOR DISTRIBUCIA SLOVENSKO s.r.o., une société de droit slovaque établie et ayant son siège social à 040 01 Kosice, Mlynska 16,
- 100% des titres de la société KRISPER d.o.o. KRANJ, une société de droit slovène établie et ayant son siège social à Cesta Na Klanec 8E, 4000 Kranj,
- 100% des titres de la société ARCELOR DISTRIBUTIE S.R.L., une société de droit roumain établie et ayant son siège social à Comuna Pantelimon, Jud Ilfov, Bd. Biruintei, DN 3.

Preuve de la valeur des titres apportés a été donnée au notaire soussigné, par un rapport établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée, par BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseurs d'entreprises, Luxembourg, daté du 25 août 2004, lequel rapport signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Ledit rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports d'un montant de EUR 6.943.000,- qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 6.943 actions à émettre en contrepartie».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Article 6. 1^{er} alinéa.

Le capital social est fixé à six millions neuf cent quatre-vingt-treize mille euros (6.993.000,- EUR); il est représenté par six mille neuf cent quatre-vingt-treize (6.993) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées».

Exemption fiscale - Frais

La société se réfère à l'Article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport, pour autant que l'apport en nature consiste en l'apport de 100% des titres de la société ARCELOR DYSTRYBUCJA POLSKA SP. z.o.o., de 100% des titres de la société ARCELOR DISTRIBUCE CZ, s.r.o., de 99,97% des titres de la société ARCELOR ACELKERESKEDELMI Kft, de 100% des titres de la société ARCELOR DISTRIBUCIA SLOVENSKO S.R.O. et de 100% des titres de la société KRISPER d.o.o. KRANJ, toutes des sociétés constituées et ayant leur siège social dans l'Union Européenne.

L'apport des titres de la société de droit roumain ARCELOR DISTRIBUTIE S.R.L. est évalué à 2.000,- EUR.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 3.900,- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schang, J.-M. Maveau, J.-J. Gelhausen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 144S, fol. 94, case 1. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004

P. Frieders.

(075822.3/212/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

AND EUROPE EST, ARCELOR NEGOCE DISTRIBUTION - EUROPE EST, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 99.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

P. Frieders

Notaire

(075823.3/212/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

OPTIMAL DIVERSIFIED PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 70.595.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 23 août 2004 à Luxembourg

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée décide de reporter le résultat afférant à chaque compartiment.

Conseil d'Administration

Démission de Monsieur Marc Sallet en date du 31 décembre 2003.

Ratification de la cooptation de Monsieur Marc Van de Walle en remplacement de Monsieur Marc Sallet, avec effet au 17 février 2004.

Nomination de Monsieur Marc Van de Walle en tant qu'administrateur.

Reconduction des administrateurs sortants: MM. Philippe Catry, Paul Suttor et Koen Straetmans.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la Société ERNST & YOUNG.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 avril 2005.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour Optimal Diversified Portfolio

ING LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06337. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075781.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

MIR LEMAN ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.402.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration de la société datée du 20 juin 2002

Transfert du siège social:

Le Conseil d'Administration de MIR LEMAN ADVISORY COMPANY S.A. («la Société») décide de transférer le siège social de la Société avec effet au 1^{er} juin 2002. Le nouveau siège social est 23, avenue de la Porte Neuve, L-2085 Luxembourg.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076033.3/3085/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

DCF FUND (I), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.728.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2004 à Luxembourg

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée décide de mettre en paiement à partir du 5 mai 2004, pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 décembre 2003, un dividende d'un montant de EUR 3,10 contre remise du coupon n° 6 pour les actions de distribution du compartiment DCF Fund (I) Focus Europe.

Conseil d'Administration

Démission de Monsieur Mikael Nordberg en date du 15 septembre 2003.

Cooptation de Monsieur Keld Lundberg Holm en date du 20 janvier 2004, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Reconduction du mandat de Messieurs Anti Mantila, Klaus Ebert, Keld Lundberg Holm, Kustaa Aïma et Sami Valsta.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la Société ERNST & YOUNG.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signatures

Sous-Directeurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075764.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

MB INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 82.329.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 5. September 2003

Punkt 1

Nach Verlesung des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlußprüfer, welche ordnungsgemäß allen Aktionären zwei Wochen vor der Generalversammlung zugänglich waren, werden diese von der Generalversammlung einstimmig angenommen.

Punkt 2

Nach Kenntnisnahme des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlußprüfer, erteilt die Generalversammlung einstimmig ihr Einverständnis zu der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 30. Juni 2003, die beide in der vom Verwaltungsrat vorgelegten Form angenommen werden.

Die Versammlung beschließt, den Verlust in Höhe von 3.832,33 EUR auf das laufende Jahr vorzutragen.

Punkt 3

Dem Verwaltungsrat und dem Abschlußprüfer wird einstimmig Entlastung für ihre im Verlaufe des Berichtsjahres ausgeübte Tätigkeit erteilt.

Punkt 4

Die Demission des Abschlussprüfers FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. wird einstimmig angenommen. Dem austretenden Abschlußprüfer wird einstimmig Entlastung für die Ausübung seines Mandats erteilt.

Punkt 5

Zum neuen Abschlussprüfer wird die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves ernannt. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(075854.3/745/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

DCF FUND (I), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.728.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 23 avril 2003 à Luxembourg

Affectation du résultat

L'Assemblée décide de mettre en paiement à partir du 31 juillet 2003, pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 décembre 2002, un dividende d'un montant de euro 3.72 contre remise du coupon n° 5 pour les actions de distribution du compartiment DCF Fund (I) Focus Europe.

Conseil d'Administration

Démission de Messieurs Jeppe Christiansen, Frank Fryd Petersen, Henning Kristensen et Niels-Ulrik Moustén en date du 1^{er} juillet 2002.

Election de Messieurs S. Valsta, Kusta Äimä, M. Nordberg et K. Ebert en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Reconduction du mandat de Monsieur Anti Mantila.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075766.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

**LIBO S.A., Société Anonyme,
(anc. LIBRAIRIES REUNIES S.A.).**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 59.814.

L'an deux mille quatre, le dix septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois LIBRAIRIES REUNIES S.A., ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.814,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juin 1997 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 du 2 octobre 1997,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 487 du 6 mai 2003.

La séance est ouverte à 17.15 heures,

sous la présidence de Monsieur le Chanoine Mathias Schiltz, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Charles Ruppert, Administrateur-délégué, Directeur Général, demeurant à Niederdonven.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Léon Weyer, avocat, demeurant à Oberanven et Monsieur Jean Kauffman, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de dénomination de la Société de LIBRAIRIES REUNIES S.A. en LIBO S.A.
- 2) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront dans la suite propriétaires des actions, une société anonyme sous la dénomination de LIBO S.A.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de la Société de LIBRAIRIES REUNIES S.A. en LIBO S.A.

Deuxième résolution.

A la suite du changement de la dénomination de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront dans la suite propriétaires des actions, une société anonyme sous la dénomination de LIBO S.A.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Schiltz, C. Ruppert, L. Weyer, J. Kauffman, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2004, vol. 528, fol. 30, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 16 septembre 2004.

J. Gloden.

(075893.3/213/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

LIBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 59.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

(075896.3/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

KANGOUROU INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 18, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 56.809.

Avec effet au 20 juillet 2004, les administrateurs suivants ont été nommés:

Monsieur Xavier Duquenne, né à B-4053 Embourg, Belgique, le 19 septembre 1961, ayant pour domicile 18, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg,

Monsieur Paul Berger, né à Liège, Belgique, le 29 mai 1965, ayant pour domicile 2, rue Tony Ross, B-4053 Embourg, ASCOTT LUXEMBOURG S.A. ayant pour siège social 18, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° 82.650,

en remplacement de Gilles Bouvet, Bas Schreuders et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Avec effet au 20 juillet 2004, Monsieur Denis Duquenne, né à Liège, Belgique, le 11 mars 1956, et domicilié 43, rue du Hêtre Pourpre, B-4053 Embourg, Belgique, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de COMCOLUX S.A.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Avec effet au 20 juillet 2004, le siège social de la société est transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 18, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour KANGOUROU INVEST S.A.

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

S. Galassi / C. Agata

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075980.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

SCULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 86.488.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2004

L'assemblée générale de la Société a décidé le renouvellement des mandats de:

1. Monsieur Pierre Metzler,
2. Monsieur François Brouxel,
3. Monsieur Georges Gudenburg,

aux fonctions de gérant jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale de la Société a décidé le renouvellement du mandat de la société AACO à la fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075963.3/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

DCF FUND (II), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.729.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 23 avril 2003 à Luxembourg

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée décide de ne pas distribuer de dividende.

Conseil d'Administration

Démission de Messieurs Jeppe Christiansen, Frank Fryd Petersen, Henning Kristensen et Niels-Ulrik Moustén en date du 1^{er} juillet 2002.

Election de Messieurs S. Valsta, Kusta Äimä, M. Nordberg et K. Ebert en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Reconduction du mandat de Monsieur Anti Mantila.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la Société ERNST & YOUNG.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075768.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

DCF FUND (II), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.729.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2004 à Luxembourg

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée décide de mettre en paiement à partir du 5 mai 2004, pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 décembre 2003, un dividende d'un montant de EUR 11.239,30 contre remise du coupon n° 1 pour les actions de distribution du compartiment DCF FUND (II) ASW Fund.

Conseil d'Administration

Démission de Monsieur Mikael Nordberg en date du 15 septembre 2003.

Cooptation de Monsieur Keld Lundberg Holm en date du 20 janvier 2004, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Reconduction du mandat de Messieurs Anti Mantila, Klaus Ebert, Keld Lundberg Holm, Kustaa Aima et Sami Valsta

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la Société ERNST & YOUNG.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Y. Lacroix / S. Thilges

Fondé de Pouvoir principal / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075773.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

AERO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 51.757.

—
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration d'AERO RE
tenu à Münsbach au siège social de la société le vendredi 28 mai 2004*

Therefore the Board decided to appoint Mr Fabrice Frère in replacement of Mr Claude Dierkens as Legal Representative of the Company (Managing Director in accordance with article 94 (3) of the Law of 6th December 1991 on Insurance and Reinsurance Companies, as amended) effective 2nd February 2004.

....

The Board noted the resignation of Claude Dierkens as Director of the Company effective 20th January 2004.

....

The Board decided to co-opt Mr Maurice Haag as Board Member in replacement of Mr Claude Dierkens. This cooptation will be ratified at the next meeting of the shareholders which will statutorily be held on 28th June 2004.

Traduction libre de ce qui précède:

Le Conseil décide de nommer Monsieur Fabrice Frère en remplacement de Monsieur Claude Dierkens en tant que Représentant Légal de la société (Administrateur Délégué en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), avec effet au 2 février 2004.

....

Le Conseil note la démission de Claude Dierkens en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 20 janvier 2004.

....

Le Conseil décide de coopter Monsieur Maurice Haag en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Claude Dierkens. Cette cooptation sera soumise à ratification à la prochaine assemblée des actionnaires qui est statutairement fixée pour avoir lieu le 28 juin 2004.

Pour la société

F. Frere

Administrateur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075870.3/730/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

BRILLIANT FINANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 74.026.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le liquidateur en date du 7 septembre 2004

Le liquidateur a décidé de transférer le siège social du 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

AACO, S.à r.l.

Le liquidateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076227.3/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

NORDEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 61.152.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 2004, enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2004, volume 21 CS, folio 94, case 12, que la société anonyme NORDEST S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme délivré aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 septembre 2004. E. Schlessler.
(075900.3/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ACIERS SPECIAUX HIGHTLY, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée,
(anc. C.I.A.S., COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ACIERS SPECIAUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 102.617.

L'an deux mille quatre, le trois septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ACIERS SPECIAUX, S.à r.l., en abrégé C.I.A.S., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 102.617, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 août 2004, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 1^{er} septembre 2004, en vue de sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée se compose des deux seuls et uniques associés, à savoir:

a) la société anonyme HIGHTLY CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, administrateur de sociétés, demeurant à Walferdange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 31 août 2004.

b) la société anonyme PARGESTION S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 31 août 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes, prises par les associés, chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société de COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ACIERS SPECIAUX, S.à r.l., en abrégé C.I.A.S. en COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ACIERS SPECIAUX HIGHTLY, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ACIERS SPECIAUX HIGHTLY, S.à r.l., société à responsabilité limitée».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Atlan, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 96, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004. M. Thyès-Walch.
(075847.3/233/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ACIERS SPECIAUX HIGHTLY, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 102.617.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.
M. Thyès-Walch
Notaire

(075861.3/233/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

PHINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 66.187.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 15 septembre 2004 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle nonobstant les dispositions des statuts;
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et les comptes de profits et pertes et d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2003;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Guy Harles,
Monsieur Paul Mousel,
Madame Ute Bräuer

ainsi qu'au commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED

pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2003;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHINES S.A. (anc. GLOBAL WIRELESS-EUROPE S.A.)

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075988.3/1005/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

LUBTRADING, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6692 Moersdorf, 1A, Enneschte Flouer.
R. C. Luxembourg B 94.904.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2004.

Signature.

(076001.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LABORATOIRE DENTAIRE BARTELMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6618 Wasserbillig, 2, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 81.587.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2004.

Signature.

(076000.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

BRAINSCAPE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 84.133.

La convention de domiciliation conclue entre la société BRAINSCAPE S.A., et le CABINET D'AVOCATS RENE FALTZ, 41 avenue de la Gare à Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de 8 jours, a été résiliée avec effet au 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CABINET D'AVOCATS RENE FALTZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076099.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

KROLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 46.192.

Le siège social de la société KROLUX HOLDING S.A., actuellement établi au 304, route de Thionville à L-5884 Hesperange est dénoncé avec effet immédiat.

Suite à une notification du 25 août 2004 les administrateurs, M. Fernand Hack, M. Guy Jaep et LUXMANAGEMENT, S.à r.l., ainsi que le commissaire aux comptes LUXMANAGEMENT LTD. se sont démis de leurs fonctions avec effet immédiat.

La société avait conclu un contrat de domiciliation avec LUXMANAGEMENT SERVICES S.A.

Fait à Luxembourg, 25 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076019.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

METROPOLIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 56-58, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 27.231.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2004.

Signature.

(076002.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

TRANSPORT BERSCHIED, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6469 Echternach, 4, rue d'Osweiler.

R. C. Luxembourg B 94.883.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2004.

Signature.

(076004.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

T & F INDUSTRIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 86.141.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03443, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(076178.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 37.409.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(076237.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 37.409.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 14 septembre 2004

A l'assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CITCO (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Réviseur d'Entreprise au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:

- profit à reporter 526.655 EUR

d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Réviseur d'Entreprise pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

H. van de Sanden

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076234.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

H & S PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4536 Differdange, 3, rue Dr Nic. Conzemius.
R. C. Luxembourg B 75.291.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2004.

Signature.

(075996.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CORPORATE FINANCE MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 83.407.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 2. April 2004

Punkt 1

Nach Verlesung des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlußprüfer, welche ordnungsgemäß allen Aktionären zwei Wochen vor der Generalversammlung zugänglich waren, werden diese von der Generalversammlung einstimmig angenommen.

Punkt 2

Nach Kenntnisnahme des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlußprüfer, erteilt die Generalversammlung einstimmig ihr Einverständnis zu der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 30. September 2003, die beide in der vom Verwaltungsrat vorgelegten Form angenommen werden.

Die Versammlung beschließt, den Gewinn in Höhe von 42.789,18 EUR auf das laufende Jahr vorzutragen.

Punkt 3

Dem Verwaltungsrat und dem Abschlußprüfer wird einstimmig Entlastung für ihre im Verlaufe des Berichtsjahres ausgeübte Tätigkeit erteilt.

56439

Punkt 4

Die Generalversammlung genehmigt einstimmig den Rücktritt des amtierenden Abschlussprüfers FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. und erteilt Entlastung für die von ihm ausgeübte Tätigkeit.

Punkt 5

Die Generalversammlung beruft die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum neuen Abschlußprüfer. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(075859.3/745/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

CB INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 82.311.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 5. September 2003

Punkt 1

Nach Verlesung des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlußprüfer, welche ordnungsgemäß allen Aktionären zwei Wochen vor der Generalversammlung zugänglich waren, werden diese von der Generalversammlung einstimmig angenommen.

Punkt 2

Nach Kenntnisnahme des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlußprüfer, erteilt die Generalversammlung einstimmig ihr Einverständnis zu der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 30. Juni 2003, die beide in der vom Verwaltungsrat vorgelegten Form angenommen werden.

Die Versammlung beschließt, den Verlust in Höhe von 9.633,45 EUR auf das laufende Jahr vorzutragen.

Punkt 3

Dem Verwaltungsrat und dem Abschlußprüfer wird einstimmig Entlastung für ihre im Verlaufe des Berichtsjahres ausgeübte Tätigkeit erteilt.

Punkt 4

Die Demission des Abschlußprüfers FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. wird einstimmig angenommen. Dem austretenden Abschlußprüfer wird einstimmig Entlastung für die Ausübung seines Mandats erteilt.

Punkt 5

Zum neuen Abschlußprüfer wird die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves ernannt. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(075852.3/745/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

AZ FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxemburg B 73.617.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration de la société datée du 28 mars 2003

Le Conseil décide de ratifier le transfert du siège social de la Société du 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg avec effet au 4 décembre 2002.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076030.3/3085/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

NOUVELLE AUTOCARAVANE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 92.641.

—
*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue en date du 10 septembre 2004*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de leur fonction d'Administrateur de la société, avec effet au 10 septembre 2004, de:

- Monsieur Pascal Verdin-Pol, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Luca Lazzati, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Madame Irène Acciani, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leur fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 10 septembre 2004:

- Monsieur Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Mademoiselle Frédérique Mignon, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Pierre Verlaine, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de leur conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission, avec effet au 10 septembre 2004, de la société MAZARS S.A. de son mandat de Commissaire aux comptes au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de sa fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la société, avec effet au 10 septembre 2004, la société HRT REVISION S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de lui conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale décide enfin de transférer le siège de la société, avec effet au 10 septembre 2004, du 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour NOUVELLE AUTOCARAVANE HOLDING S.A.

C. Blondeau

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03895. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076197.3/565/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

PATCORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 56.249.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, volume 21 CS, folio 95, case 2, que la société anonyme holding PATCORP S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

E. Schlessler.

(076256.3/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

TINSEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 99.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 septembre 2004.

P. Bettingen.

(075992.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

EWERHARDT SPEDITION, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 93.201.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2004.

Signature.

(075995.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

DOMINGUES JOAQUIM POSE DE CARRELAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4520 Niederkorn, Cité Mathendall.
R. C. Luxembourg B 79.417.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2004.

Signature.

(075994.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SOLANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 66.573.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03437, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(076174.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SR2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 89.535.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03439, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(076176.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CAFE BEI ONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 72.144.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 8 septembre 2004 que le siège social a été dénoncé avec effet au 8 septembre 2004.

Pour réquisition

ETUDE REDING

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076282.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

BOC LUXEMBOURG No. 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 84.382.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 16 juin 2004 suivant procès-verbal sous seing privé enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT/00400

Les associés ont décidé à l'unanimité:

- a) d'accepter la démission de M. Hugo Neuman en tant que gérant de la Société à dater du 16 juin et de lui accorder décharge;
- b) de nommer M. Eugène McMahon en tant que gérant de la Société aux mêmes termes et conditions que M. Neuman, à dater du 16 juin 2004;
- c) d'autoriser le conseil de gestion d'effectuer les modifications nécessaires et les formalités auprès des banques et autorités;

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(075887.4/211/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

KBC DISTRICLICK, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.496.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société qui aura lieu le 10 décembre 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2004 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée Générale Annuelle doit déposer ses actions au plus tard le 5 décembre 2004 aux guichets des institutions suivantes:

Au Luxembourg: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE
43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

En Belgique: KBC BANK NV
2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles
CBC BANQUE S.A.
5, Grand-place, B-1000 Bruxelles
CENTEA NV
180, Mechelsesteenweg, B-2018 Anvers

I (04619/755/29)

Le Conseil d'Administration.

LUX-CROISSANCE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 38.527.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le lundi 13 décembre 2004 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2004.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.

5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.

6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:

DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (04630/755/31)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE ANONYME DES EAUX MINERALES DE BECKERICH, Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

R. C. Luxembourg B 93.693.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra dans les bureaux de l'Administration Communale de Beckerich le mercredi 8 décembre 2004 à 10.00 heures.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2003 et affectation du résultat
2. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice 2003
3. Elections
4. Divers

I (04574/549/15)

Le Conseil d'Administration.

BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 31.439.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held on Tuesday 30 November 2004 at 11.00 a.m. C.E.T. at the registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the annual report incorporating the Auditors' Report and the Audited Financial Statements of the Company for the fiscal year ended 31 July 2004.
2. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 July 2004.
3. Re-election of the following persons as Directors for a period ending on the date of the next annual general meeting:
Philippe Hoss, Martyn Scriven, Matthew Payne, Hugh Paul Shovlin and Marko Van Bergen.
4. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as Independent Auditor of the company to hold office for the fiscal year ending 31 July 2005.
5. Allocation of results.
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting and voting. Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (04426/755/25)

By order of the Board of Directors.

CAMELIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.750.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 décembre 2004 à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (04586/045/16)

Le Conseil d'Administration.

LOBIC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.901.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 décembre 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 octobre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (04585/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme (in liquidation).

Registered office: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 17.303.

The Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on 29th December 2004 at 11.30 a.m.

Agenda:

1. Report of the auditor of the liquidation.
2. Approval of the liquidation accounts as at 31st July 2004 and discharge to be given to the Liquidators and to the Auditor of the liquidation.
3. Closing of the liquidation.
4. Decision to keep the corporate records at the registered office for the legal period of five years.

This meeting is being reconvened considering that the quorum required for the Extraordinary General Meeting of 17th November 2004 with the same agenda was not met, so that this meeting was not regularly constituted and could therefore not validly deliberate.

I (04648/521/18)

By order of the Board of Liquidators.

LUX-EQUITY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 45.423.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le jeudi 9 décembre 2004 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2004.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:
DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (04631/755/32)

Le Conseil d'Administration.

BANK HOFMANN TECHNICAL STRATEGIES, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 96.867.

Die Aktionäre der Sicav werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 16. Dezember 2004 um 16.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 30. September 2004.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Jeder Aktionär, der der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 10. Dezember 2004 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIET-BANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (04647/755/22)

Der Verwaltungsrat.

KN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 34.831.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held on December 3, 2004 at 10.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the consolidated accounts as at December 30, 2003 and of the reports of the board of directors and of the independent auditor.
2. Approval of the consolidated accounts as at December 30, 2003.
3. Elections.
4. Miscellaneous.

I (04658/534/15)

The Board of Directors.

KBC RENTA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.669.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société qui aura lieu le 10 décembre 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2004 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée Générale Annuelle doit déposer ses actions au plus tard le 5 décembre 2004 aux guichets des institutions suivantes:

Au Luxembourg: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE
43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

En Belgique: KBC BANK NV
2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles
CBC BANQUE S.A.
5, Grand-place, B-1000 Bruxelles
CENTEA NV
180, Mechelsesteenweg, B-2018 Anvers

I (04620/755/29)

Le Conseil d'Administration.

VIERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.118.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement en date du 10 décembre 2004 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2003.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 de dissoudre éventuellement la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (04655/802/19)

Le Conseil d'Administration.

FINPARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 69.597.

A la demande d'un actionnaire représentant au moins un cinquième du capital social, les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, le 7 décembre 2004 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant, le point 13, quant à lui, ayant été ajouté par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 15 novembre 2004:

Ordre du jour:

1. Election de deux administrateurs supplémentaires et détermination de la durée de leur mandat.

2. Examen de la validité des changements de composition du conseil d'administration décidés en 2004 notamment par voie de cooptation suite à la démission de certains administrateurs respectivement l'absence de démission de leur part.
 3. Examen de la régularité de la nomination d'un président du conseil d'administration et des mandats spéciaux donnés à certains administrateurs.
 4. Examen de la situation financière des liquidités de la Société.
 5. Explication sur l'opération de cession de la participation dans GIFIP HOLDING S.A. par la société, sur l'intérêt de la Société dans cette opération et sur les répercussions de cette vente sur la situation de la Société respectivement de la filiale AXION Srl.
 6. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes de la Société pour les exercices 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 - Affectation des résultats.
 7. Dépôt en date du 25 mars 2004 des déclarations fiscales pour les années 1999 à 2002 ensemble avec les bilans établis aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 pour compte de la Société - Explications de la part du conseil d'administration.
 8. Explications du conseil d'administration sur l'introduction d'une action en justice contre la filiale AXION Srl respectivement le dirigeant unique de celle-ci.
 9. Mesures à adopter par la Société en vue de mettre en valeur la participation Axion Srl et de la soutenir activement dans le développement de ses activités en Italie.
 10. Soutien actif de la participation AXION Srl dans le cadre des procédures actuellement pendantes en Italie concernant notamment des concurrents de AXION Srl et en rapport avec les actions futures à entreprendre en vue de protéger la participation AXION Srl ainsi que la Société en tant qu'actionnaire de AXION Srl.
 11. Mandat spécial à donner au conseil d'administration sur base des décisions à prendre sous les points 9 et 10 de l'ordre du jour.
 12. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 13. Démission du commissaire et décharge y afférente et décision de nomination d'un nouveau commissaire.
 14. Divers.
- I (04657/727/40) Le Conseil d'Administration.
-

SLAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.114.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 10 décembre 2004 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2003.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 de dissoudre éventuellement la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (04656/802/18)

Le Conseil d'Administration.

BALTHAZAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.222.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 29 novembre 2004 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 juillet 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination d'un nouvel administrateur.
5. Divers.

II (04522/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

56448

SOLUDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 4.473.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra au siège social, 3B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, le 30 novembre 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des bilans consolidés des exercices 2001 - 2002 et 2003
2. Décharge à donner aux Administrateurs
3. Divers

Messieurs les Actionnaires voudront bien, trois jours francs au moins avant l'Assemblée déposer leurs titres auprès de la DEXIA-BIL.

II (04468/000/16)

POTTER FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.771.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} décembre 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (04550/045/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE DE L'ALZETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.285.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 30 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04563/755/18)

Le Conseil d'Administration.
